

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/094 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LA MISE EN ŒUVRE DE DEUX OPERATIONS D'OUVERTURE ET DE REFECTION DE ROUTES EN FORÊTS TERRITORIALES DE MELU ET D'AITONE

SEANCE DU 3 MAI 2011

L'An deux mille onze et le trois mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GUERRINI Christine, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CHAUBON Pierre à M. NICOLAI Marc-Antoine
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme GUERRINI Christine
Mme LACAVE Mattea à Mme SIMONPIETRI Agnès
Mme MARTELLI Benoîte à M. ORSINI Antoine
Mme NATALI Anne-Marie à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. de ROCCA SERRA Camille à M. SANTINI Ange
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
M. SUZZONI Etienne à M. SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la mise en œuvre des deux opérations relatives à l'ouverture d'une nouvelle route en forêt territoriale de Melu et de la réfection de la route du Saltu en forêt territoriale d'Aitone.

ARTICLE 2 :

DECIDE de l'engagement des procédures règlementaires en vue de la réalisation de ces opérations.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 3 mai 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

OBJET : Marchés de réfection et de création de pistes forestières en forêts territoriales de Melu et d'Aitone.

Par délibération n° 10/221 AC de l'Assemblée de Corse en date du 16 décembre 2010 portant adoption du budget de la Collectivité Territoriale de Corse 2011 a voté au programme 2412 du Crédit d'Investissement pour la réfection, la création de nouvelles pistes et d'opérations DFCl en forêts territoriales.

Sur proposition de l'ONF, il vous est proposé de mettre en œuvre deux opérations afin d'alimenter la filière bois en Pin Laricio :

- En forêt territoriale de Melu (communes de Calacuccia et Corscia) l'ouverture d'une nouvelle route de 800 mètres.
- En forêt d'Aitone (commune d'Evisa), la réfection de la route de Saltu sur environ 3 km. Cette desserte permettra un accès à la vallée de la Lonca.

Le montant estimatif des travaux (y compris la maîtrise d'œuvre) est estimé à 335 000 € TTC.

Imputation budgétaire : Programme 2412.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.